

## **DÉCISION MUNICIPALE**

**2024- 036**

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX ELECTRIQUES SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE COUËRON – APPROBATION AVENANT 1**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22,

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** la décision municipale n° 2021-38 en date du 18 mai 2021 attribuant le marché de travaux électriques sur l'ensemble du patrimoine de la Ville de Couëron pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'une augmentation du montant total du marché à hauteur de 25% sur l'opération visée en objet pour l'année en cours ;

### **Décide**

**Article 1 :** De signer les avenants n°1, concernant le marché de travaux électriques sur l'ensemble du patrimoine de la Ville de Couëron avec les deux opérateurs économiques suivants :  
**Opérateur économique n°1**  
INEO pour un montant de 50 000€ HT, portant le marché à 100 000€ HT pour l'année 2024.  
**Opérateur économique n°2**  
SNEF pour un montant de 50 000€ HT, portant le marché à 100 000€ HT pour l'année 2024.

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée sur le site de la ville conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 02/04/2024

Carole Grelaud  
Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Grelaud". To the right of the signature is an official circular stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE COUËRON" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the center, and "LOIRE-ATLANTIQUE" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a sun above. The signature and stamp are partially overlaid by a large, thin, diagonal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 08/04/2024 au 08/06/2024 Transmise en Préfecture le : 05/04/2024